

**COMMENT PRÉSENTER DANS MA CLASSE L'ÉNONCÉ DE TOLÉRANCE ZÉRO
EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE ?**

*Travaillons ensemble pour développer
une culture du respect !*

La communauté universitaire se mobilise et lance un message haut et fort de tolérance zéro en matière de violence à caractère sexuel.

« Prévenir les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, c'est aussi mettre les besoins des victimes au centre de nos préoccupations et instaurer une culture solide de respect et de tolérance zéro face à toute forme de violence à caractère sexuel. »

Ministre responsable de l'Enseignement supérieur

1^{er} novembre 2017

Pourquoi l'UQO est un milieu universitaire à tolérance zéro en matière de violence sexuelle ?

Dans un premier temps, **c'est la loi**, *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (Loi) adoptée par le Gouvernement du Québec, le 8 décembre 2017. **Cette Loi s'applique à nous toutes et tous**, comme institution, comme collectivité, comme individu, et nous ne pouvons l'enfreindre. Comme bien d'autres lois, elle se porte garante d'une société meilleure, saine et sécuritaire. Dans un second temps, c'est aussi que l'UQO a inscrit cette volonté, le 24 octobre 2016, de prévenir et de lutter contre les violences sexuelles dans sa planification stratégique 2016-2020, c'est-à-dire, d'en faire une de ses priorités institutionnelles pour le développement futur de l'UQO. C'est ensemble que nous pouvons agir et faire une différence pour créer un milieu exempt de violence sexuelle, un milieu universitaire à tolérance zéro.

Pourquoi un énoncé dans les plans de cours de l'UQO concernant les violences sexuelles ?

À compter de la rentrée universitaire 2017-2018, c'est le **grand message** diffusé par l'UQO à l'ensemble de la communauté universitaire. Il renvoie à la volonté de développer une culture du respect, inclusive et égalitaire, de même que de favoriser un milieu universitaire digne, sain et sécuritaire. Ce message doit être porté par l'ensemble de la communauté universitaire pour laquelle chacune et chacun de ses membres a un rôle à jouer dans la prévention et la lutte des violences sexuelles. Ce message est diffusé par divers moyens et plates-formes tels que des affiches, des dépliants, les agendas étudiants. Sa diffusion dans les plans de cours permet d'insister sur ce message et se veut une action plus ciblée reflétant une adhésion de l'institution à ce message et le rôle joué par chacune et chacun de ses membres œuvrant dans un milieu de tolérance zéro.

Ce grand message souligne que **le harcèlement, la violence et l'agression à caractère sexuel sont inacceptables et non tolérés à l'UQO**. Toute forme de violence sexuelle n'est jamais acceptable et elle sera dénoncée et fera l'objet de sanction par l'université.

D'ailleurs, il s'agit d'une mesure de sensibilisation recommandée dans le cadre des consultations tenues auprès d'acteurs et d'intervenants du milieu d'enseignement supérieur et ayant mené subséquemment à la *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur* du MEESⁱⁱ (août 2017).

Pourquoi un énoncé spécifique à la violence sexuelle et non à la violence au sens large ?

Cet énoncé est spécifique aux violences sexuelles pour **conscientiser l'ensemble de la communauté universitaire** à cet enjeu important auquel les milieux publics et privés, incluant le milieu d'enseignement supérieur, sont confrontés depuis de nombreuses années et l'UQO n'en fait pas exception. Rappelons d'ailleurs que, le 8 décembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (Loi). À elle seule, cette Loi souligne l'importance de traiter de cet enjeu spécifique et de créer des milieux exempts de violence sexuelle.

L'UQO a choisi de **s'attaquer à cet enjeu** dans sa planification stratégique 2016-2020 en vue d'**agir concrètement**, une fois pour toute, pour exempter ses campus de toute forme de violence sexuelle et de favoriser l'émergence d'une culture du respect, inclusive et égalitaire. Plus précisément, cela se concrétise par la mise en œuvre du **projet collectif développé par et pour la communauté universitaire** : *Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel*.

Globalement, qu'attend-on de moi comme professeur-e/personne chargée de cours enseignante/enseignantⁱⁱⁱ ?

Vous faites partie d'une communauté universitaire où c'est tolérance zéro en matière de violence sexuelle. Que nous soyons étudiante, étudiant, professeure, professeur, personne chargée de cours, personnel de soutien, personnel professionnel, personnel administratif, cadre... chacune et chacun de **nous sommes un acteur clé dans le changement de culture et dans la création d'un milieu exempt de toute forme de violence sexuelle.**

Nous avons toutes et tous droit à des lieux d'études et de travail dignes, sains et sécuritaires. Il s'agit de rappeler, dans le cas des étudiantes et étudiants, que des gestes de violence sexuelle peuvent engendrer de graves répercussions susceptibles d'affecter leur parcours scolaire, voire même pouvant aller jusqu'à l'abandon de leurs études.

Qu'attend-t-on de moi comme professeur-e/personne chargée de cours enseignante/enseignant relativement à la présentation de cet énoncé ?

Comme professeur-e/personne chargée de cours enseignante/enseignant, nous vous demandons d'**inscrire cet énoncé dans votre plan de cours** et de **lire l'énoncé à haute voix aux étudiantes et étudiants** lors de votre première séance de cours. Ce grand message vise à communiquer que **l'UQO ne tolère aucune forme de violence sexuelle dans ses campus**. Il s'agit d'un **message commun de sensibilisation** à diffuser.

Vous pouvez aussi les inviter à consulter la page Web de la campagne *Sans oui, c'est non!* (<https://uqo.ca/sansouicestnon>) laquelle comprend l'ensemble des ressources offertes sur et hors campus. Cette page Web permet d'en savoir davantage sur ce qui est offert aux victimes, aux témoins ou aux personnes qui se voient confier une situation de violence sexuelle.

Et si je veux en faire plus?

Si vous vous sentez à l'aise, vous pouvez aussi créer une conversation avec vos étudiantes et étudiants à ce sujet, par exemple, en discutant de ce que sont les violences sexuelles, ce qu'est un consentement, etc. Vous pouvez même leur présenter le clip vidéo de sensibilisation *Le consentement : pas si compliqué, finalement!* (approx. 3 min.) disponible en ligne via le lien suivant : <http://www.harcelementsexuel.ca/en-savoir-plus/>

Que se passe-t-il si je ne suis pas à l'aise pour en parler avec mes étudiantes et étudiants ?

Si vous prenez le temps de lire l'énoncé à vos étudiantes et étudiants et de les référer à la page Web dédiée de la campagne *Sans oui, c'est non!* c'est déjà un grand pas et cela démontre votre contribution à favoriser l'émergence d'une culture du respect et à **devenir un acteur actif dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles.**

Que dois-je faire si je reçois une confiance ?

Si vous recevez une confiance relativement à une situation de violence sexuelle, liée ou non au contexte universitaire, soyez à l'écoute et évitez tout jugement ou toute remise en question des faits. Il n'est pas facile pour une personne de dévoiler ce genre de situation. Cette personne vous a choisi, car elle a confiance que vous pouvez l'aider. Si la sécurité de la personne ou d'autres personnes n'est pas menacée à court terme, dirigez la personne vers les ressources disponibles, lesquelles sont mentionnées à la page Web dédiée à la campagne *Sans oui, c'est non!* Dans le cadre d'une confiance, votre rôle n'est pas d'intervenir, mais bien d'accompagner cette personne.

Cette recommandation coïncide avec les nouvelles obligations émanant de la nouvelle Loi qui stipule que **des actions doivent être prises**, entre autres, **par les membres du personnel lorsque des violences sexuelles sont portées à leur connaissance.**

**Ensemble, communiquons qu'à l'UQO, c'est tolérance zéro.
Participons au développement d'une culture du respect, inclusive et égalitaire.**

Version 6 – 29 mars 2018

ⁱ Dans le présent texte, les expressions « violence à caractère sexuel » et « violence sexuelle » sont synonymes.

ⁱⁱ MEES : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ⁱⁱⁱ ~~Enseignante/enseignant : Ces termes renvoient aux professeures, professeurs, chargées de cours et chargés de cours.~~